

.....  
**COMMUNE DE UTUROA**

**DELIBERATION N° 51 / 2026 du 14 avril 2026.**  
**Approuvant le budget annexe de l'Electricité, exercice 2026.**

Date de convocation :  
Le 7 avril 2026

Date d'affichage du  
compte-rendu de séance :  
Le 15 avril 2026

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois d'avril, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°07/MU/CM du 7 avril 2026, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERSON, Maire, puis de Monsieur Camille MOU KAM TSE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, lors du vote du compte administratif du Maire.

**Etaient présents :**

Nombre de conseillers	
en exercice	: 27
Présents	: 21
Procurations	: 05
Votants	: 26
Pour	: 26
Contre	: 00
Abstention	: 00

M. Matahi BROTHERSON,	Maire ( <i>abst de 17h42, odj3.2.1, à 17h44, odj3.3.1</i> )
M. Camille MOU KAM TSE,	1 <sup>er</sup> adjoint au maire
Mme Noéla TIXIER,	2 <sup>ème</sup> adjointe au maire
M. Judex TAPUTUARAI,	3 <sup>ème</sup> adjoint au maire
Mme Augustine LEMAIRE,	4 <sup>ème</sup> adjointe au maire
M. Heiarii ROIHAU,	5 <sup>ème</sup> adjoint au maire ( <i>prst à partir de 15h48, odj1</i> )
Mme Heiava LAMAUD,	6 <sup>ème</sup> adjointe au maire
M. Edwin TARUOURA,	7 <sup>ème</sup> adjoint au maire
Mme Taraina ITCHNER,	8 <sup>ème</sup> adjointe au maire
M. Joël TERITEHAU,	conseiller municipal
Mme Evangeline SHAM KOUA,	conseillère municipale
Mme Elisabeth TETUA,	conseillère municipale
Mme Doris TAATA,	conseillère municipale
Mme Marie-Line TUPAIA,	conseillère municipale ( <i>prste à partir de 17h07, odj3.1</i> )
Mme Elisabeth MAHANORA,	conseillère municipale
M. Georges MOULON,	conseiller municipal
M. Jean-Jacques TAVERE,	conseiller municipal
M. Gaston HAPAITAHAA,	conseiller municipal
Mme Sylvana ATANI,	conseillère municipale
Mme Sylviane TEROOATEA,	conseillère municipale ( <i>abste à partir de 17h27, odj3.1</i> )
M. Mihimana ROOPINIA,	conseiller municipal
M. Chrjstian HUIOUTU,	conseiller municipal
Mme Ellen ROOPINIA,	conseillère municipale ( <i>abste de 17h45, odj3.3.1, à 17h48, odj3.5.1</i> )

La délibération est approuvée  
à l'unanimité.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

le..... **24 AVR. 2026**.....

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte,  
publié/notifié

le ..... **15 AVR. 2026**.....  
et télétransmis au service de

l'Etat le ..... **24 AVR. 2026**.....

Le Maire,

M. Matahi BROTHERSON

**S'est absenté en cours de séance et ayant donné procuration :**

Mme Sylviane TEROOATEA, conseillère municipale, proc. à M. Mihimana ROOPINIA (*valable à partir de 17h27, odj3.1*).

**Étaient absents excusés et ayant donné procuration :**

M. Pierre TEROU, conseiller municipal, proc. à M. Matahi BROTHERSON ; Mme Augustine TUUHIA, conseillère municipale, proc. à Mme Evangeline SHAM KOUA ; Mme Marie-line TUPAIA, conseillère municipale, proc. à M. Camille MOU KAM TSE (*valable jusqu'à 17h07, odj3.1*) ; M. Lewis GUILLOUX, conseiller municipal, proc. à M. Judex TAPUTUARAI.

**Était absente excusée et sans procuration :**

Mme Ella NATUA, conseillère municipale.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 20 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 15h38.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Elisabeth TETUA et Mme Elisabeth MAHANORA, secrétaires de séance.

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble de la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU les lois n°77-744 du 8 juillet 1977 et 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française promulguées par décret n°80-918 du 13 novembre 1980 ;
- VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
- VU l'arrêté n°333 FC du 26 février 1952 donnant l'exploitation d'une usine électrique à la Commune de Uturoa ;
- VU la délibération n°26/2012 du 20 mars 2012 modifiée, approuvant la création de la Régie du Service public industriel et commercial (SPIC) de l'Electricité de la Commune de Uturoa ;
- VU la délibération n°21/2026 du 27 mars 2026 fixant le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de UTUROA ;
- VU la délibération n°26/2026 du 2 avril 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 ;
- VU la délibération n°36/2026 du 14 avril 2026 constatant la concordance avec le compte de gestion du Trésorier des Iles sous le vent et approuvant le compte administratif du Maire, budget annexe de l'Electricité, exercice 2025 ;
- VU la délibération n°41/2026 du 14 avril 2026 portant affectation de résultat de l'exercice 2025 du budget annexe de l'Electricité ;
- VU le projet de Budget unique (budget principal et budgets annexes), exercice 2026 ;
- VU la lettre n°07/MU/CM du 7 avril 2026 portant convocation du Conseil municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

### Exposé des motifs :

Le Conseil municipal dans sa séance du 02 avril 2026 a débattu des orientations budgétaires au titre de l'exercice 2026. Il est donc proposé le projet de budget annexe de l'électricité de l'exercice 2026 établi selon les priorités retenues et suivant la capacité financière de la commune :

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES						
		(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %		(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %		
011	Charges à caractère général	481 539 948	533 216 000	11%	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	457 080 000	482 080 000	5%	
012	Charges de personnel et frais assimilés	95 090 000	92 750 000	-2%	73	Impôts et taxes	62 000 000	65 000 000	5%	
014	Atténuations de produits	70 000 000	75 000 000	7%	74	Dotations et participations	180 000 000	180 000 000	0%	
65	Autres charges de gestion courante	1 390 000	1 100 000	-21%	75	Autres produits de gestion courante	2 700 000	3 000 000	11%	
66	Charges financières	650 000	10 020 000	1442%	76	Produits financiers	0	0		
67	Charges exceptionnelles	12 400 000	18 500 000	49%	77	Produits exceptionnels	50 000	50 000	0%	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	32 000 000	39 260 519	23%	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	590 000	0	-100%	
023	Virement à la section d'investissement	52 566 000	40 822 021	-22%						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 582 516	77 678 000	-33%	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 548 516	910 980	-74%	
D002	Déficit de fonctionnement reporté				R002	Excédent de fonctionnement reporté	156 249 948	157 305 560	1%	
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>				<b>862 218 464</b>	<b>888 346 540</b>	<b>3%</b>	<b>Total recettes de fonctionnement :</b>			
							<b>862 218 464</b>	<b>888 346 540</b>	<b>3%</b>	

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES						
		(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %		(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %		
16	Total des opérations d'équipement	320 523 383	622 557 161	94%	13	Subventions d'investissements	159 900 000	0	-100%	
	Emprunts et dettes assimilées	33 600 000	33 900 000	1%	1068	Affectation de résultat	80 737 453	0	-100%	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 548 516	910 980	-74%	16	Emprunts et dettes assimilées	2 800 000	437 000 000	15507%	
041	Opérations patrimoniales	0	0		021	Virement de la section de fonctionnement	52 566 000	40 822 021	-22%	
D001	Déficit d'investissement reporté	54 914 070		-100%	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	116 582 516	77 678 000	-33%	
RAR	Restes à réaliser		76 927 283		041	Opérations patrimoniales	0	0		
<b>Total dépenses d'investissement :</b>				<b>412 585 969</b>	<b>734 295 424</b>	<b>78%</b>	R001	Excédent d'investissement reporté		<b>148 795 403</b>
									<b>30 000 000</b>	
						<b>Total recettes d'investissement :</b>				
						<b>412 585 969</b>	<b>734 295 424</b>	<b>78%</b>		

Considérant les dispositions relatives à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux Communes de la Polynésie Française et à leurs établissements publics administratifs ;

APRES avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie de l'Electricité réunie le 09 avril 2026 ;

APRES avis favorable de la Commission des Ressources réunie le 10 avril 2026 ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 14 avril 2026 ;

**- DELIBERE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le budget annexe de l'Electricité – Exercice 2026 est approuvé comme suit :

LIBELLE	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	888 346 540	734 295 424	1 622 641 964
DEPENSES	888 346 540	734 295 424	1 622 641 964

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 3** : Le Maire et le Trésorier des Iles-Sous-Le-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Matahi BROTHERSON

